



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À :

Agence Parcs Canada
635, 8^e Avenue S.-O., bureau 1300
Calgary (Alberta) T2P3M3
Télécopieur : 403-292-4475

INVITATION TO TENDER

APPEL D'OFFRES

AMENDMENT / MODIFICATION

001

Tender To: Parks Canada Agency
 We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Soumission à : l'Agence Parcs Canada
 Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici et sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaries

Issuing Office - Bureau de distribution

Agence Parcs Canada
Bureau 1300
635, 8^e Avenue S.-O.
Calgary (Alberta) T2P3M3

Title-Sujet Reprofilage de la pente de la Transcanadienne, parc national des Yoho		
Solicitation No. - No. de l'invitation 5P420-16-5034/A		Date: 28 avril 2016
GETS Reference No. - No de référence de SEAG PW-16-00728223		Amendment No. - N° de la modif. 001
Solicitation Closes:		
at - à 14 h	on - le 3 mai 2016	Time Zone - Fuseau horaire MDT - HAR
F.O.B. - F.A.B.		
Plant-Usine: <input type="checkbox"/>	Destination: <input checked="" type="checkbox"/>	Other-Autre: <input type="checkbox"/>
Address Inquiries to: - Adresser toute demande de renseignements à : Nathaniel Harrison – nathaniel.harrison@pc.gc.ca		
Telephone No. - No de téléphone (403) 292-4572		Fax No. - No de FAX: (403) 292-4475
Destination of Goods, Services, and Construction: Destinations des biens, services et construction:		
See Herein – Voir ici		

TO BE COMPLETED BY THE BIDDER (type or print)

Vendor/Firm Name	
Address - Adresse	
Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur	
Title - Titre	
Telephone No. - N° de téléphone: _____	
Facsimile No. - N° de télécopieur: _____	
Signature	Date

Modification 001

La présente modification vise à répondre aux questions des soumissionnaires potentiels et à apporter des corrections et des ajouts administratifs aux travaux et au devis.

A. QUESTIONS

- Q1.** Hier après-midi, nous sommes allés voir les sites d'excavation du roc et d'élimination le long du corridor de la route 1 et avons fait une observation que nous voulons vous signaler. Pendant notre examen du site d'excavation du roc du ruisseau Sherbrooke, nous avons observé ce qui semble être deux trous de perçage existants qui pourraient toujours être chargés d'explosifs. Est-ce que Parcs Canada peut confirmer s'il reste ou non des trous chargés d'explosifs laissés en place par des tiers? Vous trouverez en pièce jointe quelques photos de ce qui semble être des trous chargés d'explosifs.
- R1.** La ligne jaune qui sort du trou fait partie du système d'amorçage Nonel. Il s'agit d'un tube qui contient une petite charge explosive continue dans un étui en plastique. Aucun raté d'allumage n'a été signalé pendant la saison de construction 2015. Le trou de forage et le tube de plastique ont été inspectés, et on a constaté que le tube était vide et que le trou ne contenait aucun explosif. Notre expert-conseil et le dynamiteur désigné croient que cela ne représente aucun risque pour le public.
- Q2.** Qui sera responsable du meulage et du déchetage des matériaux d'essouchement dans l'emprise à tous les sites d'excavation et de mise en dépôt?
- R2.** L'entrepreneur retenu pour effectuer les travaux du présent projet en sera responsable.
- Q3.** Qui sera responsable du meulage et du déchetage des arbres et des souches présentement mis en tas au site de stockage du Mont Vaux?
- R3.** Le présent contrat ne comporte aucune exigence à cet effet.
- Q4.** Les matériaux mis en tas aux sites de stockage du Mont Vaux et de la limite entre l'Alberta et la Colombie-Britannique ne sont pas espacés ni triés conformément à la section 31 23 00 du devis de projet. Qui sera responsable de manipuler les tas existants afin qu'ils répondent aux exigences de la section 31 23 00 du devis?
- R4.** Le présent contrat ne comporte aucune exigence à cet effet.
- Q5.** Quelle est la date d'achèvement des travaux de défrichage et de déboisement aux sites d'excavation et de mise en dépôt?
- R5.** La date d'achèvement estimative pour les travaux de défrichage et de déboisement est le 16 mai 2016.
- Q6.** Est-ce que Parcs Canada a accepté tous les travaux achevés jusqu'ici au site d'excavation du roc du ruisseau Sherbrooke, ou si c'est le soumissionnaire le moins-disant qui sera responsable des travaux d'assainissement à cet endroit?
- R6.** L'entrepreneur doit s'attendre à devoir effectuer des travaux d'assainissement à tous les emplacements sur le talus rocheux du ruisseau Sherbrooke, selon les prescriptions du représentant du Ministère.
- Q7.** Les volumes de remplissage aux sites de mise en dépôt et de stockage en bordure de route indiqués dans la « carte générale du projet » sont-ils toujours valides? Nous vous demandons de confirmer que tous les volumes de remplissage indiqués dans la « carte générale du projet » peuvent être utilisés aux fins de stockage dans le cadre des travaux.
- R7.** Nous confirmons que les volumes de remplissage aux sites de mise en dépôt et de stockage en bordure de route tels qu'indiqués dans la « carte générale du projet » sont toujours valides et peuvent être utilisés aux fins de stockage dans le cadre des travaux.
- Q8.** Quelles sont les dimensions et les emplacements des ponceaux qui constituent la quantité 103M au poste de paiement 11?

R8. (voir ci-après)

Culvert Extensions

Location (km)	Size (mm)	Material	Extension Length (m)	Notes
114.7	1000	CSP	40	includes removal of 2 m of existing culvert
117.2	900	CSP	22	includes removal of 2 m of existing culvert
117.6	900	CSP	25	includes removal of 5 m of existing culvert
118.15	900	CSP	8	includes removal of 2 m of existing culvert
118.2	900	CSP	8	includes removal of 2 m of existing culvert

B. MODIFICATIONS

In: **Section 01 55 26 (Traffic Management)**
Delete: **1.7.2**
Replace with:

- .2 Traffic delay times shall be measured and continuously monitored by the Contractor whenever traffic flow is affected by construction activities. Delay is defined as the total time required to pass through a work zone minus the time that would be required at the normal posted speed (90 km/hr). Delay time shall be the maximum time elapsed as measured from the back of the approach queue to the resume speed sign.

C. AJOUTS

Parks Canada Basic Impact Analysis – Trans Canada Highway (TCH) Rock Slope Reprofiling – Yoho National Park (YNP) – 2016 Work (attached)

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.